

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	20/01/22	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 27 janvier à 18h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	7	
Présents	6	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Sylviane GRANDEMANGE, Ludovic ROUABLÉ, Nicole ROYER, Christian SAGET, Jean-Claude VAUGUET.

Absents : Valérie DION

Christian Saget a été élu secrétaire de séance.

DCM 02-2022 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion du départ de Mme Christelle Hidié, un cadeau a été acheté auprès de la Maison de la Presse située 23 place des Halles 37140 Bourgueil.

Vue l'urgence de la situation, cet achat d'un montant total de 36,00 euros a été financé par Mme Sylviane GRANDEMANGE.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement intégral de cette somme à l'intéressée.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'ACCEPTER** le remboursement intégral de 36,00 euros à l'intéressée
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2022

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

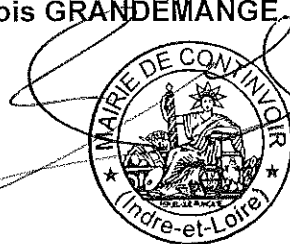
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTE** à l'unanimité le remboursement de 36,00 euros à Mme Sylviane GRANDEMANGE
- **PRÉCISE** que cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 6232 - 011 du budget 2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2022 037-213700826-20220127-DCM_02_2022-DE

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le